



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel: 03.89.70.90.70 - Fax: 03.89.70.90.85
Email : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse Internet : www.agglo-saint-louis.fr
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

2. Procédure de passation du marché :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Travaux de remplacement complet d'une toiture métallique : bâtiment d'exploitation de la station d'épuration de Village Neuf.

4. Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation concerne les travaux de remplacement complet de la toiture métallique du bâtiment d'exploitation de la station d'épuration de VILLAGE-NEUF.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), ainsi que dans le Bordereau des Prix-Détail Estimatif réunis (BPDE) situé en fin de ce même document.

Le présent marché est un marché de travaux.

Lieux d'exécution : Station d'épuration de VILLAGE-NEUF (68128), bâtiment d'exploitation.

5. Classifications CPV :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
45261213-0	Travaux de couverture métallique



6. Conditions de la consultation :

- Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la date d'expiration de la garantie de parfait achèvement.
- Les délais d'exécution sont ceux proposés par le titulaire dans le cadre de son offre (planning détaillé d'exécution). Ces délais comprennent, outre la réalisation des travaux et études nécessaires à celle-ci, le repliement des installations de chantier, la remise en état des lieux et le nettoyage après chantier. Ils respecteront obligatoirement le délai global d'exécution de l'opération qui est de maximum 3 mois à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.
Par dérogation aux articles 19.1.1 et 28.1 du CCAG-Travaux, il est prévu une période de préparation des travaux dont la durée est fixée par le titulaire et qui est incluse dans le délai global d'exécution. Elle commence à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.
Le délai global d'exécution des travaux comprend également : Les délais de livraison de tous les fournisseurs ; Les congés d'été ou autres, éventuellement programmés par le titulaire.
- Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 10 août 2020 (période de préparation incluse).
- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.
- Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications du marché :
 - ✚ Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique.
 - ✚ Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
- Le marché sera attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Marché autofinancé par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon les articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique. Délai global de paiement : 30 jours. Les prix du marché sont fermes et actualisables.
- Une retenue de garantie au taux de 5,00 % du montant initial du marché est exigée dans les conditions prévues au marché.
- Une avance de 5,00 % est accordée dans les conditions prévues dans le marché.

7. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat comprenant :
 - ✚ La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - ✚ La liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.



Ces références doivent être de même nature et d'importance comparable à l'objet du présent marché. Les attestations indiquent l'objet du marché, le montant, le maître d'ouvrage, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent si ces derniers ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- + La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - + La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;
 - + La qualification QUALIBAT 3152 Couverture en métaux Technicité confirmée, ou équivalente.
- Attestation sur l'honneur annexée au règlement de la consultation.
 - Pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DC1 ou équivalent).

8. Critères d'attribution :

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique	60%
2	Prix des prestations	40%

9. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

10. Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.



La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

11. Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>**.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique courrier@aws-france.com qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

12. Autres informations :

1- Critère « Valeur technique » - 60 %

La valeur technique sera jugée sur la base des éléments décrits et justifiés dans le mémoire technique fourni par le candidat dans son offre. Ce document ne devra pas excéder 15 pages recto/verso et la taille des caractères devra être supérieure à 2 mm (hors annotation et légende).

En cas de non-respect, l'entrepreneur se verra pénaliser de 2 points en moins sur sa notation technique. Les fiches techniques des matériaux, le planning prévisionnel d'exécution et les plans de phasages sont acceptés en annexe.

La note maximale sera de 100 points se décomposant comme suit :

- Pertinence de l'organisation générale, des moyens affectés à la réalisation des travaux et du planning détaillé d'exécution : **20 points** ;
- Mesures prises pour assurer la sécurité des personnes et des avoisinants non seulement dans le cadre technique du chantier (plan de l'installation de chantier et de



- circulation/évolution des engins et véhicules) mais aussi sanitaire (mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid 19) : **15 points** ;
- Pertinence de la méthodologie de réalisation des travaux et du dispositif de maintien en exploitation du bâtiment existant (travaux en site occupé) : **20 points** ;
 - Pertinence des méthodes constructives retenues pour la réalisation compte tenu du maintien de l'exploitation du bâtiment durant les travaux : **20 points** ;
 - Fiches techniques et qualité des matériels et matériaux proposés : **15 points** ;
 - Pertinence des contrôles internes réalisés en cours de chantier et autres procédures permettant de garantir la qualité de la réalisation : **10 points**.

2- Critère « Prix des prestations » - 40 %

Le prix sera apprécié à partir du BPDE dûment renseigné par le candidat. La note maximale sera de 100 points. La note dévolue au candidat sera calculée suivant la formule ci-dessous :

$$\text{Note obtenue} = \frac{\text{Prix moyen}}{\text{Prix moyen} + \text{Prix de l'entreprise}} \times 100$$

Le prix moyen est la moyenne des offres proposées dans le BPDE par tous les candidats admis à présenter une offre.

La note finale de l'offre correspondra à la somme des notes pondérées de chaque critère.

L'offre dont la note finale sera la plus élevée constituera l'offre économiquement la plus avantageuse.

13. Date limite de réception des offres :

Jeudi 09 Juillet 2020 à 16h00

14. Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>



Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

15.Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mercredi 17 Juin 2020

